



## **Du *Près-de-ville* au Quartier chinois**

**un patrimoine à protéger, un milieu de vie à respecter**

**Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

Juin 2022

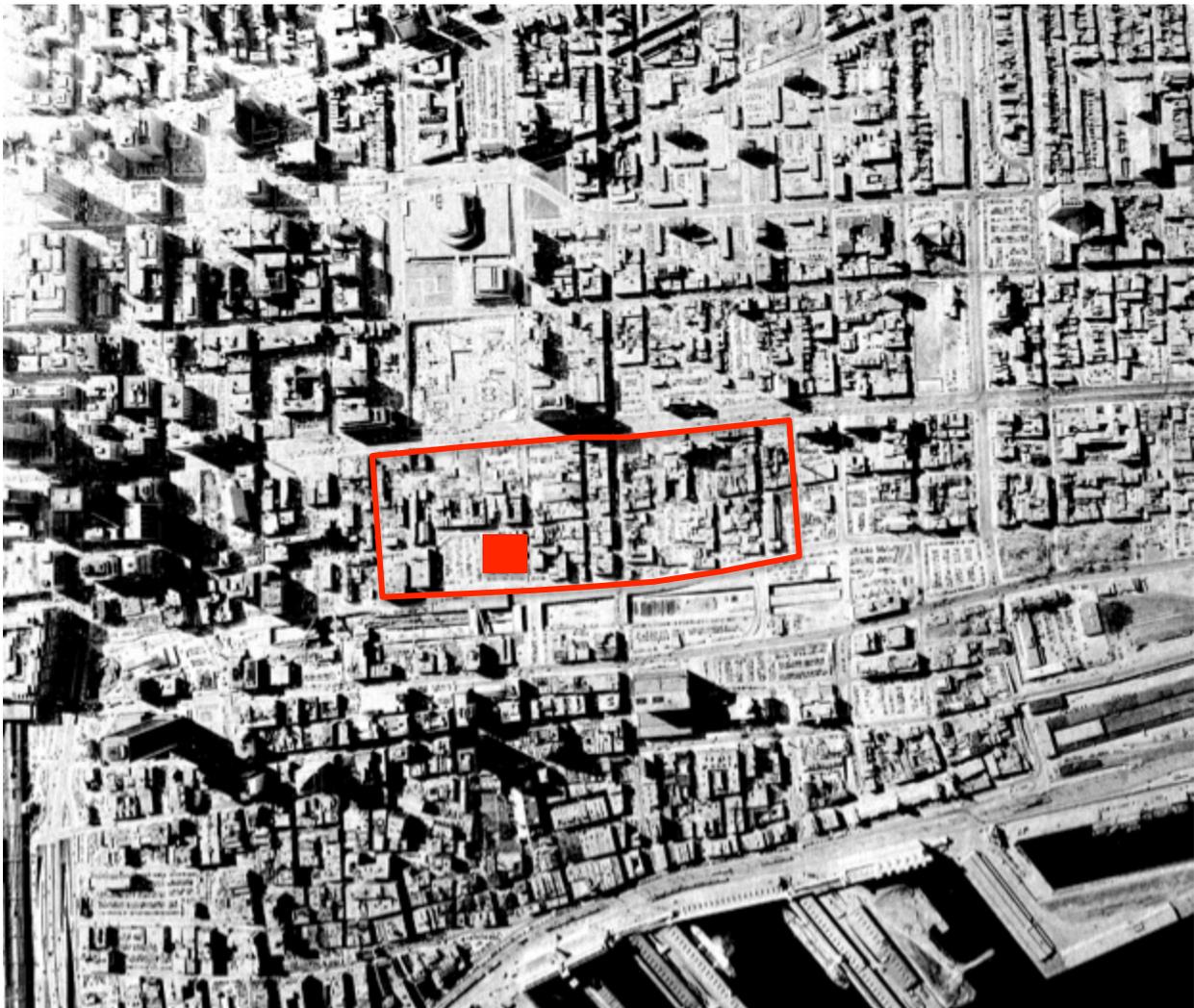
**Montréal**Explorations

Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Au début du printemps 2021, Montréal Explorations a été sensibilisé aux enjeux de la récente vente d'édifices patrimoniaux à un groupe de promoteurs immobiliers dans le secteur contenant le bâti le plus ancien du Quartier chinois, c'est-à-dire la partie nord du bloc urbain délimité par la rue De La Gauchetière Ouest, la rue Saint-Urbain, l'avenue Viger Ouest et la rue Côté.

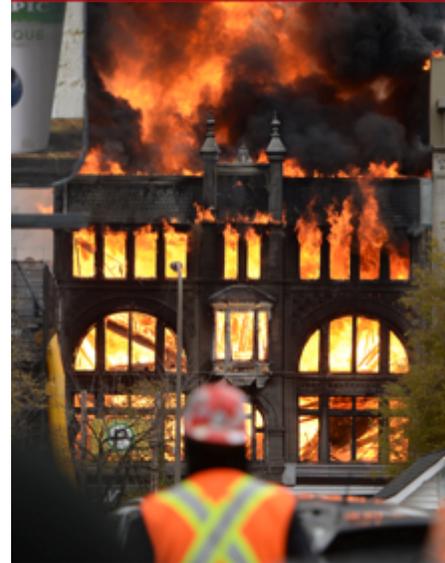
Ce petit carré urbain fait partie d'un plus vaste ensemble, un des plus anciens après le Vieux-Montréal et au nord de celui-ci, qui a porté plusieurs dénominations au cours des siècles, *Près-de-ville*, faubourg Saint-Laurent, Dufferin District ou Quartier chinois. Il a subi depuis les années 1950 des démolitions massives liées au stationnement de surface et à la circulation automobile. En 1954-1955, la rue Dorchester est élargie et transformée en grand boulevard entraînant la démolition de nombreux bâtiments commerciaux et résidentiels anciens et la construction de grands édifices à bureau. Dans les années 1970, l'autoroute Est-Ouest (Ville-Marie) défonça le sud du secteur et sa tranchée bruyante, puante et polluante l'isola du Vieux-Montréal. Le secteur a subi également l'implantation brutale d'édifices institutionnels sans considération pour les milieux de vie et le patrimoine comme le siège social d'Hydro-Québec (1959-1962), le Complexe Desjardins (1971-1976), le Complexe Guy-Favreau (1977-1983), puis la construction du Palais des congrès en 1983 et son agrandissement en 2002.



Vue aérienne des zones « déblayées » pour l'automobile et les projets immobiliers, 1973. Archives de Montréal, VM097-3-D13

**Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

La déstructuration urbaine s'est poursuivie dans les dernières décennies, particulièrement à l'est du boulevard Saint-Laurent et l'on a vu disparaître des maisons de faubourg de plus en plus rares, brûler un extraordinaire édifice patrimonial, s'étendre de consternants terrains vacants ou de stationnement et se construire des édifices au mieux sans qualité et au pire du plus évident mauvais goût.



Plaza Swatow, véritable chancré de la *Lower Main* patrimoniale. Photo Bernard Vallée, 2021.

Incendie en 2017 de l'édifice Robillard (1889), œuvre de Théodore Daoust et berceau du cinéma en Amérique-du-Nord (1896)

Plus récemment, trois projets de développement immobilier poursuivent l'entreprise d'effacement de l'esprit du vieux faubourg devenu Quartier chinois et de sa vie communautaire : le Hampton Inn & Serenity Condos et le ONE Viger, au carrefour du Boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Viger, et l'édifice prévu à l'angle nord-ouest de la *Main* et de la rue De La Gauchetière.

C'est dans ce contexte inquiétant et par une lettre du 12 avril 2021 aux élus et dans les médias sociaux, que deux lanceurs d'alerte, Jean-Philippe Riopel et Élyse Lévesque, s'inquiétaient de l'acquisition d'une grande partie d'un périmètre hautement patrimonial du Quartier chinois par *Investissements 1000 St-Urbain Ltée*. Cette entreprise est gérée par Brandon Shiller and Jeremy Kornbluth de *Hillpark Capital*, un groupe de promoteurs immobiliers connus pour des pratiques d'une insensibilité notoire aux milieux qu'ils investissent, indifférents à la fois à leurs résidents et au patrimoine.

Destinataires : Ville de Montréal, ministère de la Culture du Québec, ministère du Patrimoine canadien  
OBJET : récente acquisition des bâtiments sis sur la rue de la Gauchetière Ouest aux numéros 120, 116-118A et 106, ainsi que sur la rue Côté aux numéros 985-991, et lot situé au 1000 Saint-Urbain

C'est avec inquiétude que nous avons appris l'acquisition récente des bâtiments ci-haut mentionnés par la compagnie *Investissements 1000 St-Urbain Ltée.*, gérée par Brandon Shiller et Jeremy Kornbluth. Ces lots ont été témoins d'une présence humaine riche et variée au fil des siècles, unique à Montréal.

D'abord territoire autochtone, ce secteur est devenu l'un des premiers faubourgs de la ville à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Les communautés canadienne française, irlandaise et juive s'y sont côtoyées, en plus de l'occupation actuelle du secteur par la communauté chinoise. Peu de lieux dans la ville témoignent d'une occupation aussi diversifiée.

(...) Nous sommes tous deux Montréalais et acteurs de l'industrie touristique, et sommes hautement attachés à ces lieux humains, sociologiques et historiques qui font l'identité de la ville de Montréal. Nous espérons que les citoyens pourront continuer à y habiter et y travailler à un coût abordable, et que le

**Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

patrimoine sera préservé sans compromis.<sup>1</sup>

Un mois plus tard, ils déposaient au ministère de la Culture et des Communications une demande officielle de classement comme site patrimonial du quadrilatère formé par la rue De Bleury, le boulevard René-Lévesque, la rue Sainte-Élisabeth et l'avenue Viger. Une pétition était aussi lancée pour mobiliser un public plus large en appui à cette demande de protection et de mise en valeur du secteur. Cette pétition déposée à l'Assemblée nationale a réuni en peu de temps près de 7 000 signatures<sup>2</sup>.

D'autres acteurs vont également manifester leur volonté de voir les pouvoirs publics protéger le secteur et certains de ses éléments les plus précieux. Héritage Montréal dépose fin avril 2021 une demande de classement pour l'ancienne British and Canadian School et, en mai, une demande de citation du quartier comme site patrimonial à la Ville de Montréal. De son côté, le Groupe de travail sur le Quartier chinois multiplie les interventions publiques ; l'organisme demande à Montréal Explorations de réaliser une mission photographique dans le quadrilatère concerné ainsi qu'une ébauche d'évaluation de la valeur patrimoniale des édifices ou ensembles immobiliers du quartier et du type de protection dont ils mériteraient de bénéficier.

Aujourd'hui, ce sont des outils réglementaires inappropriés au caractère et à l'échelle du cadre bâti et une importante spéculation foncière (déjà visible depuis quelques années) qui menacent ce qu'il reste de l'environnement bâti et de l'écosystème vivant du *Chinatown*. Des projets immobiliers en construction ou déjà approuvés à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue Viger (notamment Les Tours Serenity et One Viger – condos de luxe) nient même l'existence du Quartier chinois dans leur outil de communication, que ce soit dans la description du secteur ou dans les perspectives où la grande arche est absente. Cette négation de l'identité du quartier porte une fois de plus atteinte à son identité. Il est temps de protéger ce milieu urbain et communautaire fragile et de se doter de mesures d'encadrement et de critères d'architecture qui viendront assurer le développement, la pérennité et le rayonnement du Quartier chinois maintenant et pour les générations futures. Il faut préserver les couches d'occupation et d'interprétation qui contribuent à forger le sens du lieu et qui en font un lieu d'intérêt pour tous les Montréalais et touristes de la métropole. Malgré le *Rapport synthèse des besoins et des attentes de la communauté* (CEUM - janvier 2020), qui répétait « l'urgence d'amorcer tout de suite les démarches de reconnaissance du patrimoine » du Quartier chinois, aucune action concrète n'a été faite à ce jour et les développeurs continuent à y acquérir des propriétés afin de les remembrer et d'y faire construire de grands projets immobiliers.<sup>3</sup>

Parmi la couverture médiatique dont a bénéficié cette mobilisation autour du patrimoine du Quartier chinois, il faut souligner les articles et la vidéo de la journaliste Marian Scott de The Montreal Gazette qui, en plus de l'exposé des enjeux, a réalisé des recherches historiques très éclairantes<sup>4</sup>.

Le 26 mai 2021, la ministre de la Culture et des Communications et la mairesse de Montréal annonçaient la formation d'un comité de travail sur la protection patrimoniale du Quartier chinois montréalais. Présidé par la Ville de Montréal, le comité avait « pour mission de trouver les meilleurs moyens de préserver l'identité de ce quartier de la métropole. Au cours des prochains mois, il formulera des

---

<sup>1</sup> *Patrimoine du Quartier chinois – Lettre aux élus*, Jean-Philippe Riopel et Élyse Lévesque, 12 avril 2021.

<sup>2</sup> Pétition : *Désignation du Quartier chinois de Montréal en tant que site patrimonial*  
<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9077/index.html>

<sup>3</sup> Groupe de travail sur le Quartier chinois. *Demande de citation du Quartier chinois de Montréal comme site patrimonial par la Ville de Montréal*, 11 mai 2021.

<sup>4</sup> *Can Montreal's Chinatown survive?* Marian Scott, Montreal Gazette, 22 mai 2021 (<https://montrealgazette.com/news/local-news/can-chinatown-survive>)

**Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

recommandations sur une stratégie globale de protection et de mise en valeur du quartier »<sup>5</sup>. Pour appuyer les réflexions du Comité, du MCC et de la Ville, une étude de l'évolution historique et de caractérisation du Quartier chinois a été réalisée par Luce Lafontaine Architectes.

Malheureusement, dans la composition du comité, on n'a pas jugé bon d'y associer des personnes directement concernées par l'avenir du secteur, comme Jean-Philippe Riopel, l'un des instigateurs de la demande de classement, expert de l'histoire du quartier et résident d'un des édifices menacés par les promoteurs immobiliers, ou même comme des aînés du quartier, détenteurs de savoirs inédits sur le patrimoine immatériel à préserver.

**Recommandation 1** : Nous recommandons que le comité de travail sur la protection patrimoniale du Quartier chinois poursuive son travail de réflexion et accompagne toute la démarche engagée par le ministère de la Culture, par la Ville de Montréal et, éventuellement, par le gouvernement fédéral, en élargissant sa composition à des acteurs du milieu et à des experts directement concernés.

Le 24 janvier 2022, suite au travail du comité, la ministre de la Culture et des Communications et la mairesse de Montréal annonçaient leur intention de prendre des mesures de protection du patrimoine du Quartier chinois.

Ainsi, la ministre de la Culture et des Communications annonçait la signature d'un avis d'intention de classement du site patrimonial du Noyau-Institutionnel-du-Quartier-Chinois à Montréal. Elle signait également des avis d'intention de classement de l'édifice de la British and Canadian School, aussi connu sous le nom de la maison Wing, et de l'ancienne manufacture S. Davis and Sons.

Montréal Explorations a déposé un mémoire au Conseil du patrimoine culturel du Québec en avril 2022.

La mairesse de Montréal annonçait en même temps que la ministre de la Culture et des Communications la modification du Plan d'urbanisme afin de préserver les caractéristiques du quartier chinois et de mieux protéger les bâtiments ainsi que le patrimoine de l'ancien faubourg. De plus, elle s'engage à reconnaître le secteur du quartier chinois et de l'ancien faubourg Saint-Laurent comme premier lieu historique identifié à Montréal.

Pour protéger le patrimoine bâti, la Ville a ainsi choisi l'adoption d'un règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour réviser la carte du patrimoine bâti et revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie. La Ville a également décidé d'attribuer un mandat à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme. La Ville a finalement adopté un règlement de « contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie ».

Ce sont ces mesures qui sont l'objet de ce mémoire.

---

<sup>5</sup> Comité de travail sur la protection patrimoniale du quartier chinois <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-du-quebec-et-la-ville-de-montreal-unissent-leurs-efforts-pour-protoger-le-caractere-patrimonial-du-quartier-chinois-de-montreal-31715>

## Une démarche de consultation trop morcelée

Suites à l'annonce des mesures du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la ville centrale concernant des modifications au Plan d'urbanisme en janvier 2022, l'arrondissement Ville-Marie, suite à une consultation publique, a adopté le 12 avril 2022 un « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter une disposition relative au potentiel archéologique et de revoir les dispositions d'unités de paysage du quartier chinois ainsi que d'apporter des précisions aux dispositions d'enseignes et d'affichage »<sup>6</sup>. Or, la consultation de l'OCPM ne porte que sur les modifications au Plan d'urbanisme.

On ne peut que regretter que la démarche de consultation publique sur les mesures municipales de protection patrimoniale du bâti du Quartier chinois soit sectionnée par niveau administratif, dissociant les modifications au Plan d'urbanisme de celles du règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Cette façon de procéder ne facilite pas la compréhension des enjeux par les citoyens et même par les commissaires si on se réfère à la séance de questions et réponses du 18 mai 2022.

**Recommandation 2 :** Lors de prochaines démarches de consultation publique municipale, nous recommandons de tenir conjointement les consultations de la ville centrale et de l'arrondissement concerné sur les mesures concordantes qui concernent l'urbanisme d'un même territoire.

## Le périmètre à protéger du Quartier chinois

Nous nous réjouissons de constater que la Ville de Montréal a adopté un large périmètre pour définir le Quartier chinois.

En effet, le territoire auquel se réfèrent la plupart des acteurs citoyens, professionnels, administratifs ou politiques montréalais se situe, au plus restreint, entre la rue Jeanne-Mance à l'ouest et la rue Saint-Dominique à l'est, avec au nord le boulevard René-Lévesque et au sud l'avenue Viger, ou, plus largement, entre la rue De Bleury à l'ouest et la rue Sainte-Élisabeth à l'est, avec la même limite du boulevard René-Lévesque au nord et de l'avenue Viger au sud.

Tous ces acteurs conviennent que c'est l'ensemble de l'ancien faubourg Saint-Laurent, dans lequel s'inscrit le Quartier chinois, qui est l'objet de pressions spéculatives qui mettent en péril ce qu'il reste de patrimoine bâti et de vie communautaire de la population résidente.

C'est tout l'ancien faubourg qui est cerné et enclavé par des secteurs à vocation métropolitaine et nationale, augmentant le risque qu'il leur serve de zone de débordement. Loin d'assurer la protection de l'identité particulière et du dynamisme de l'ancien faubourg et du Quartier chinois, la présence du Quartier international et du Palais des congrès à l'ouest, de l'autoroute Ville-Marie au sud, du Quartier des spectacles et des massifs Complexes Desjardins et Guy-Favreau au nord, auxquels on vient d'ajouter le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) à l'est, risque de lui faire perdre complètement son échelle de bâti, son patrimoine unique et les particularités issues de son histoire.

<sup>6</sup> Sommaire décisionnel [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P119/1.8.1\\_sommaire\\_decisionnel.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P119/1.8.1_sommaire_decisionnel.pdf)

**Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**



**Recommandation 3 :** Nous appuyons que les limites du site du Quartier chinois de Montréal soient circonscrites par l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, au sud et au nord et par les rues Sainte-Élisabeth et De Bleury, à l'est et à l'ouest.

**La démarche de protection choisie est-elle la plus pertinente ?**

Pour protéger le bâti patrimonial de l'ancien Faubourg Saint-Laurent / Quartier chinois, la Ville de Montréal a choisi en janvier une démarche de modifications au Plan d'urbanisme qui impliquent l'extension des secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, la diminution de la densité de construction et des hauteurs permises.

De son côté, en avril, l'arrondissement Ville-Marie a choisi la démarche de modification à son règlement d'urbanisme pour revoir le découpage des unités de paysage du secteur afin d'ajouter une nouvelle unité « Quartier chinois », où les travaux de construction ou de transformation devraient respecter certaines caractéristiques.

D'emblée, nous devons reconnaître que ce qui vient d'être proposé pour la protection du patrimoine du secteur est un immense progrès par rapport à l'« Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement Ville-Marie » (2005)<sup>7</sup> qui faisait une impasse totale sur le Quartier chinois et sur la valeur patrimoniale de

<sup>7</sup> *Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement Ville-Marie*, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal, 2005,

son site et de ses édifices.

Nous devons aussi reconnaître que la réflexion a progressé depuis le décevant « Plan de mise en valeur du patrimoine local de Ville-Marie » (2020)<sup>8</sup> qui s'inscrivait dans le cadre du « Plan d'action en patrimoine 2017-2022 » de la Ville de Montréal. On n'y reconnaissait qu'un petit territoire au Quartier chinois, on n'y avait identifié qu'un seul immeuble d'intérêt à ajouter aux trois seuls déjà inscrits au règlement d'urbanisme, ainsi qu'un seul bâtiment avec enseigne d'intérêt, et on n'avait pas jugé bon de créer d'unités de paysage avec certaines des parties les plus anciennes et précieuses du secteur.

Nous reconnaissons aussi que les modifications au Plan d'urbanisme et au règlement d'urbanisme proposées par la Ville centrale et l'arrondissement Ville-Marie cherchent à répondre au « Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier chinois »<sup>9</sup> qui pour la première fois, suite à une démarche de participation citoyenne et de consultation publique, avait réussi à faire une place à la préoccupation et aux enjeux patrimoniaux (« Orientation 3 : *Identité, rayonnement et patrimoine* ») sous la forme d'un objectif (« 3.2 : *Préserver et mettre en valeur le patrimoine du Quartier chinois* ») traduit en trois stratégies (« 3.2.1 : *Assurer la reconnaissance et la protection du Quartier chinois* » ; « 3.2.2 : *Inscrire le périmètre du Quartier chinois dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050* » ; « 3.2.3 : *Ajuster la réglementation d'urbanisme régissant le territoire du Quartier chinois selon la reconnaissance patrimoniale qui aura été retenue et selon les dispositions qui auront été indiquées dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050* »).

**Il y avait pourtant une autre approche possible et probablement plus pertinente, celle de la « citation » selon la Loi sur le patrimoine culturel.**

### La citation patrimoniale

#### Qu'est-ce que la citation ?<sup>10</sup>

La citation est un statut légal qu'une municipalité locale peut attribuer à un bien patrimonial, soit :

- un immeuble patrimonial
- un site patrimonial
- (...)

#### Pourquoi citer un bien patrimonial ?<sup>11</sup>

En citant un bien patrimonial, la municipalité reconnaît formellement sa valeur patrimoniale. Elle assure la protection du bien et favorise sa transmission aux générations futures.

Le bien patrimonial cité est inscrit au Registre du patrimoine culturel, ce qui contribue à sa connaissance et à sa mise en valeur auprès de la collectivité.

#### Plan de conservation<sup>12</sup>

Pour tout bien patrimonial qu'elle a cité, une municipalité peut choisir d'établir un plan de conservation. Ce document présente les orientations de la municipalité en vue de la préservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur du bien.

---

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE\\_URBAIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/25\\_EVALUATION\\_PATRIMOINE\\_VILLE-MARIE.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PATRIMOINE_URBAIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/25_EVALUATION_PATRIMOINE_VILLE-MARIE.PDF)

<sup>8</sup> *Plan de mise en valeur du patrimoine local de Ville-Marie*, Arrondissement Ville-Marie, 2020,

<https://montreal.ca/articles/plan-de-mise-en-valeur-du-patrimoine-local-de-ville-marie-7797>

<sup>9</sup> *Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier chinois*, arrondissement Ville-Marie, 2021,

<https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1624024922/portail/frsqfifrnxfujrrvyli.pdf>

<sup>10</sup> *Citation d'un bien patrimonial* <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5080>

<sup>11</sup> Idem

<sup>12</sup> Idem

**Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

Ces orientations sont établies en fonction de la valeur patrimoniale et des éléments caractéristiques du bien patrimonial cité.

**Utilité<sup>13</sup>**

De façon générale, ces pouvoirs ont été conçus pour que les collectivités locales puissent conserver et mettre en valeur un patrimoine dont la signification leur est plus familière et contribue d'emblée à l'identité des localités et des régions.

La « citation » vise avant tout la reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale d'un élément du patrimoine culturel par et pour la collectivité. L'élément cité peut témoigner d'une activité humaine significative, d'une période ou d'une forme d'occupation du territoire, d'un mouvement architectural singulier.

La citation peut avoir plusieurs effets positifs pour la municipalité et les citoyens. Elle permet notamment de maintenir et d'améliorer le cadre de vie et la qualité du paysage architectural. Elle peut contribuer à définir l'identité locale et participer au renforcement du sentiment d'appartenance de la collectivité. Elle peut également contribuer à l'augmentation de la valeur des propriétés patrimoniales qui sont situées dans un environnement dont les caractéristiques patrimoniales sont préservées.

L'utilisation de ces pouvoirs permet notamment à une municipalité d'imposer des conditions pour la réalisation de divers travaux sur un bien patrimonial cité.

Cela fait plus de dix ans que la Ville semble avoir abandonné ce geste de préservation et de mise en valeur du patrimoine :

- Le plus récent site patrimonial bénéficiant d'une citation municipale est le site du *Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada* ; cela remonte à 2011 et il n'y a que 9 sites bénéficiant de cette reconnaissance et protection.
- Les trois plus récents immeubles patrimoniaux bénéficiant d'une citation municipale sont la maison Mary-Dorothy Molson, la Maison Robert-Bélanger et la Station-service de Mies van der Rohe ; cela remonte à 2009 et il n'y a que 49 édifices bénéficiant de cette reconnaissance et protection.

Pire encore, la démarche engagée durant l'année 2012 sous la responsabilité du Conseil du patrimoine et concernant le site de la Place-Ville-Marie, Gare-centrale et Place-Bonaventure, a été abruptement stoppée sans justification par l'administration Coderre nouvellement arrivée au pouvoir ; et le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 adopté par la Ville en 2017 ne prévoyait aucune citation pour les 5 années du Plan !

Depuis le changement d'administration municipale en 2017, aucune citation n'a été mise à l'étude. La seule mention de la mesure de citation d'un bien ou d'un site municipal s'est retrouvée comme un des cinq modes de reconnaissance identifiés dans le *Cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal* débattu au printemps 2021 et dont la version finale n'a pas encore été adoptée par le conseil municipal. Le projet de Cadre présente les démarches menées par la Ville en matière de citation comme « le plus haut niveau de reconnaissance qu'une municipalité peut accorder à un bien ou une partie de son territoire »

Nous partageons le point de vue du Conseil du patrimoine et du Comité Jacques-Viger, qui, réunis en Comité mixte en décembre 2021 pour examiner les propositions de modification au Plan d'urbanisme, ont invité « les requérants à considérer recourir au classement et aux autres outils réglementaires en patrimoine afin de protéger tous les bâtiments du Quartier chinois qui pourraient s'avérer vulnérables. »<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup> Guide La prise de décision en urbanisme, *Citation d'un bien patrimonial* <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/citation-dun-bien-patrimonial/>

<sup>14</sup> *Avis du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger réunis en comité mixte le 14 décembre 2021 – Quartier chinois – Modification des paramètres identifiés au Plan d'urbanisme*, AC21-SC-06.

Les valeurs patrimoniales de l'ancien Faubourg Saint-Laurent / Quartier chinois justifient amplement l'adoption de la citation pour le site comme pour plusieurs édifices.

## Un programme de citations s'impose

### Le plus riche patrimoine faubourien de Montréal

Dans l'histoire urbaine de Montréal, l'expansion des premiers faubourgs hors les fortifications de la ville s'est faite selon trois principaux axes : à l'ouest avec le faubourg des Récollets, à l'est avec le faubourg Québec et au nord avec le faubourg Saint-Laurent. Si d'autres sont apparus par la suite, ces trois faubourgs restent majeurs dans l'évolution urbaine de la ville.



Les faubourgs de Montréal en 1839<sup>15</sup>

Que reste-t-il de ces territoires premiers témoins de l'expansion urbaine ? Très peu de chose. Essentiellement, le tracé de quelques voies de circulation, quelques éléments de la toponymie et probablement de riches vestiges archéologiques très peu explorés.

Au niveau du patrimoine bâti, les faubourgs Québec et des Récollets ont perdu presque tout témoins du développement ancien. Notons pour le faubourg Québec la maison Marguerite-Hay (1853), rue Montcalm, l'ancienne gare Dalhousie (1884) et peut-être une porte cochère de la brasserie Molson (d'avant 1852), rue Notre-Dame Est. Du faubourg des Récollets ancien, il ne reste que la maison Abner Bagg (1821), 682 rue William.

<sup>15</sup> William Greig, *Plan of the City of Montreal from a Survey made by order of the Mayor & Common Council in 1835 with the new Improvements to 1839*, gravure publiée dans *Hochelaga Depicta*, Newton Bosworth, Montreal, 1839.

Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Malgré de massives destructions, c'est le Quartier chinois inséré dans l'ancien faubourg Saint-Laurent qui recèle probablement le plus de témoins de développements anciens du début et du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela justifie une citation patrimoniale de l'ensemble du quartier et/ou de chacun des édifices anciens.



Immeubles érigés entre 1800 et 1858<sup>16</sup>



Immeubles érigés entre 1858 et 1890<sup>17</sup>

<sup>16</sup> *Étude de l'évolution historique et caractérisation du Quartier chinois, Montréal* présentée à la Ville de Montréal, 1<sup>er</sup> décembre 2021, Luce Lafontaine architectes.

<sup>17</sup> Idem

## Une opération urbaine de prestige pour la *Lower Main*

En plus d'être le secteur des vieux faubourgs montréalais le plus riche en édifices patrimoniaux, le Quartier chinois est aussi traversé par un axe majeur du développement de Montréal, le boulevard Saint-Laurent, qui a été l'objet d'une opération d'aménagement de prestige à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dont la section entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque recèle des trésors patrimoniaux issus de la reconstruction qui a suivi l'élargissement de la voie du côté ouest. Cette exceptionnelle collection d'édifices, qui s'aligne aussi jusqu'à l'avenue des Pins, est d'une grande fragilité et pourrait disparaître rapidement. Du côté est, une hécatombe a eu lieu dans les années 1970 entre la rue De La Gauchetière et René-Lévesque, mais il reste encore plus au sud des édifices patrimoniaux faubouriens remarquables.



Boulevard Saint-Laurent entre la rue Viger et le boulevard René-Lévesque, 10 juillet 1970, alors que l'ensemble avait encore une relative intégrité. Louis-Philippe Meunier. Archives de Montréal, VM94-B78-042 (détail)

### La Main 1890 / 1905<sup>18</sup>

Malgré l'influence grandissante de la rue Sainte-Catherine, la rue Saint-Laurent est encore la principale artère commerciale de Montréal. Elle est également le lieu de résidence de nombreux immigrants quand les autorités municipales décident en 1890 de réaliser un ambitieux projet d'élargissement et de reconstruction de l'emprise de la rue, motivée par l'intention de lui donner un cadre prestigieux à la hauteur du rôle qu'elle joue dans la structure urbaine.

Le projet, qui se traduit par la démolition du flanc ouest de la rue entre les rues Saint-Antoine et Roy, repose également sur la nécessité de l'implantation du tramway électrique et de la réfection des infrastructures. Il semble que la marginalité des populations en place et la présence constante des activités illicites figurent également en bonne place dans les motivations des décideurs.

En une dizaine d'années, l'ensemble du flanc ouest est reconstruit et devient le lieu d'une importante opération immobilière correspondant à l'ampleur de l'explosion démographique que connaît alors Montréal. Le nouvel alignement du flanc ouest de la rue Saint-Laurent est reconstruit selon un gabarit constant de trois à quatre étages et par des immeubles qui présentent une grande homogénéité architecturale, tant au niveau de l'utilisation systématique de la pierre comme matériau de revêtement que par un dessin soigné des façades qui décline selon plusieurs variantes le style néo-roman en vogue chez les architectes montréalais à cette époque.

La qualité architecturale de ces édifices, la renommée de leurs architectes, l'ensemble harmonieux qu'ils représentent, le précieux témoignage de l'évolution urbaine qu'ils représentent, sont de forts éléments

<sup>18</sup> *Étude patrimoniale du boulevard Saint-Laurent*, Christian Thiffault architectes et Fournier Gersovitz Moss architectes, 2005

qui prêchent pour la citation de l'ensemble du quartier, pour ce secteur de la *Main* et/ou pour chacun des édifices concernés.

Car il y a péril en la demeure. Des exemples récents, dans le secteur ou à proximité immédiate, devraient nous inquiéter :

- En 2012, vidé de ses occupants depuis plusieurs années, le côté ouest de la section de la *Main* entre le Monument national et la rue Sainte-Catherine est presque entièrement détruit en urgence au nom de la sécurité du public, mais surtout pour permettre la construction d'un projet immobilier qui jugeait la préservation du patrimoine comme une contrainte inutile. Ainsi, sept édifices exceptionnels vont tomber : l'édifice Rodier au 1186-1196 (1889) ; l'édifice J.-A. Denis au 1198-1200 (1889) ; l'édifice du 1202-1204 (1880) ; l'édifice du premier Musée Eden au 1206-1212 (1891) ; l'édifice Salvation Army Hall au 1214-1220 (1896) ; l'édifice du 1222-1228 (1891) ; l'édifice du 1246-1250 (1950).
- En novembre 2016, un violent incendie détruisait l'édifice Robillard (1889), œuvre remarquable des architectes Daoust et Gendron, lieu de la première projection cinématographique en Amérique-du-Nord en 1896. Ce sinistre, dont la cause est éminemment suspecte nous a privé d'un joyau qui sera remplacé par un immeuble hors échelle.

### **Le berceau de la plus ancienne communauté chinoise montréalaise et le dernier quartier chinois du Québec**

L'ancien faubourg Saint-Laurent devenu Quartier chinois est probablement le plus ancien quartier multiethnique de l'histoire de Montréal et représente un véritable palimpseste révélant la présence simultanée ou successive de Montréalais d'origine française, d'origine britannique, écossaise et irlandaise, de culture juive d'origine britannique ou d'Europe de l'Est et de Montréalais d'origine chinoise dont il faut rappeler qu'ils ne migrent pas surtout de l'étranger mais bien de l'Ouest canadien.

C'est d'ailleurs à cause du caractère diversifié des origines de la population du secteur que les premiers immigrants Chinois, objet de racisme virulent et de mesures discriminatoires sévères accentuant le sentiment d'isolement, vont s'y établir au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans un espace relativement sécuritaire, en s'appropriant le bâti existant qu'ils marqueront de leurs symboles.

Ce bref inventaire nous indique que le quartier chinois s'est implanté dans un environnement montréalais et qu'il s'est développé à partir du cadre bâti existant. La communauté chinoise s'est donc intégrée au tissu urbain montréalais et s'est graduellement approprié son espace en superposant ses référents culturels. Cette portion du faubourg Saint-Laurent est aujourd'hui un palimpseste des allées et venues des Montréalais (francophones, anglophones, allemands, écossais, irlandais, juifs et chinois) qui laisse entrevoir plusieurs traces perceptibles de leur présence sur le territoire. La lecture du lieu ne se fait pas seulement au présent, de sorte que les Chinois n'ont pas fait table rase pour se construire une identité spatiale, mais ont plutôt superposé aux couches précédentes leur attachement au lieu par ce que l'on peut définir comme un partage culturel. On se trouve donc aujourd'hui avec un quartier chinois purement montréalais.<sup>19</sup>

Même si le quartier chinois a perdu une grande partie de sa population, il reste un centre symbolique important pour la communauté chinoise: c'est le lieu où celle-ci se rassemble lors des fêtes

---

<sup>19</sup> Jonathan Cha. *La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation. L'exemple de la construction identitaire du quartier chinois de Montréal*, JSSAC / JSÉAC 29, nos 3, 4 (2004) ; 3 - 18.

traditionnelles, les fins de semaine pour magasiner ou pour manger en famille dans les restaurants et là où se trouvent les principales associations culturelles et sociales.

Alors que la ville de Québec a perdu son Quartier chinois, celui de Montréal reste le seul au Québec.

**La citation patrimoniale de l'ancien faubourg Saint-Laurent / Quartier chinois ne viserait pas à protéger le quartier montréalais des Chinois, mais à mettre en valeur le Quartier chinois de tous les Montréalais.**

**Recommandation 4 :** Nous recommandons à la Ville de Montréal d'attribuer le statut de « site patrimonial cité », en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, au Quartier chinois de Montréal pour la richesse de son patrimoine témoignant des anciens faubourgs du début et du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de la spectaculaire opération d'aménagement urbain de la *Main* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de l'appropriation simultanée ou successive du territoire pendant trois siècles par différentes communautés montréalaises dont la communauté chinoise. Ce territoire présente un intérêt majeur pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, et urbanistique.

**Recommandation 5 :** Nous recommandons à la Ville de Montréal d'établir un plan de conservation pour le site du patrimoine cité du Quartier chinois, qui contiendra les orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur du site. Ces orientations seront établies en fonction de la valeur patrimoniale et des éléments caractéristiques du site patrimonial cité. À cette fin, la Ville de Montréal devra poursuivre les travaux d'approfondissement des connaissances comme le recommande le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger dans leur avis de décembre 2021 : 03. S'assurer de conserver la vitalité caractéristique du Quartier chinois; approfondir la connaissance des composantes de l'esprit du lieu et des activités se déroulant aussi hors du cadre bâti; 04. Approfondir les connaissances démographiques, historiques et patrimoniales; poursuivre et raffiner les études de caractérisation du quartier afin d'inclure des aspects tels les pratiques et traditions, la vie communautaire et l'activité commerciale).

## **Les édifices méritant la citation comme « immeubles patrimoniaux »**

### **Îlot Anderson**

- Ensemble des Maisons Joseph-Comte (1887), 259-273 rue De La Gauchetière et 1074-1084 rue Jeanne-Mance
- Maisons et rangée (vers 1865), 1054-1066, rue Anderson;
- Maisons et rangée (vers 1870), 1087-1109, rue Anderson.

### **Rues Chenneville**

- Canadian Cork Cutting Co. (vers 1900), 1030 rue Chenneville et 210 rue De La Gauchetière Ouest

### **Rue Côté**

- Ancienne British and Canadian School – Entreprise Wing, 1009, rue Côté et 120, rue De La Gauchetière Ouest;
- Free Presbyterian Church / Ancienne manufacture de cigares S. Davis & Sons (1848 et 1884), 987-991 rue Côté;

### **Rue Saint-Urbain**

**Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

- Maison Catherine-Smith-Perry – China Empire Reform Association (vers 1846), 1002-1006, rue Saint-Urbain;

**Ancien hôpital général**

- Ancien hôpital général (1892-1894 et 1913), 66 boulevard René-Lévesque Est;
- Chaufferie de l'ancien hôpital général (1907), 189, avenue Viger Est. Cheminée sculpturale.

**Rue De La Gauchetière**

- Édifice (vers 1876) du 12-16 rue De La Gauchetière E.;
- Ancien Café Nanking (1865), 50 rue De La Gauchetière O.;
- Édifice (vers 1865) du 76-74 rue De La Gauchetière O.;
- Édifice (vers 1870) du 78-84 rue De La Gauchetière O.;
- Édifice (vers 1865) du 81-85 rue De La Gauchetière O.;
- Édifice (vers 1865) du 84-88 rue De La Gauchetière O.;
- Édifice (vers 1865) du 90 rue De La Gauchetière O.;
- Édifice (vers 1860) du 92-94 rue De La Gauchetière O.;
- Maison Joseph-Barsalou (entre 1853 et 1858), 106-108 rue De La Gauchetière O.;
- Ancien Hôpital chinois de Montréal (avant 1845), 112 rue De La Gauchetière O.;
- Édifice Chee Kung Tong – Chinese Freemasons Society (avant 1845), 116-118A, rue De La Gauchetière O.;
- Église (1835) et presbytère (1840-1845) de la Mission catholique chinoise, 205-211 De La Gauchetière;

**Rue Clark**

- Édifice (vers 1865) du 1075-1081 rue Clark;
- Anciennes écuries municipales – Cour Clark (1935), 1088 rue Clark;
- Édifice (vers 1865) du 1105-1107 rue Clark;
- Édifice (vers 1865) du 1121-1127 rue Clark;

**Boulevard Saint-Laurent**

- Édifice (vers 1865 ?) du 1001-1009 boulevard Saint-Laurent
- Édifice (vers 1865) du 1005-1007 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice (vers 1865) du 1008-1012 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice T. A. Grothé (vers 1890), 1009-1011, boulevard Saint-Laurent;
- Édifice (vers 1865) du 1013-1015 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice Trudel (vers 1881), 1014-1016 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice (vers 1865) du 1018-1024 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice (vers 1860) du 1029 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice Drapeau et Savignac (1890), 1068-1072 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice Brunet (1890), 1074-1084 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice (vers 1891) du 1086-1088 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice (vers 1890) du 1090-1096 boulevard Saint-Laurent; Restaurant Hunan
- Édifice (1892) du 1098-1102 boulevard Saint-Laurent;
- Édifice (vers 1890) du 1106-1108 boulevard Saint-Laurent
- Édifice (vers 1890) du 1110-1116 boulevard Saint-Laurent;

**Rue Saint-Dominique**

- Édifice (avant 1850) du 1064-1070 rue Saint-Dominique;
- Édifice (avant 1850) du 1072-1074 rue Saint-Dominique;

**Avenue de l'Hôtel-de-Ville**

- Maisons en rangée J.-B. et E. Saint-Louis (1886) du 975-1013 avenue de l'Hôtel-de-Ville;
- Maisons en rangée (vers 1886) du 1050-1064 avenue de l'Hôtel-de-Ville;

Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

- Maisons Lafricain (vers 1866), 1070-1074 avenue. de l'Hôtel-de-Ville;
- Maisons en rangée (1865) du 1089-1097 avenue de l'Hôtel-de-Ville;
- Maison Rowan (vers 1865), 1096 avenue De l'Hôtel-de-Ville;

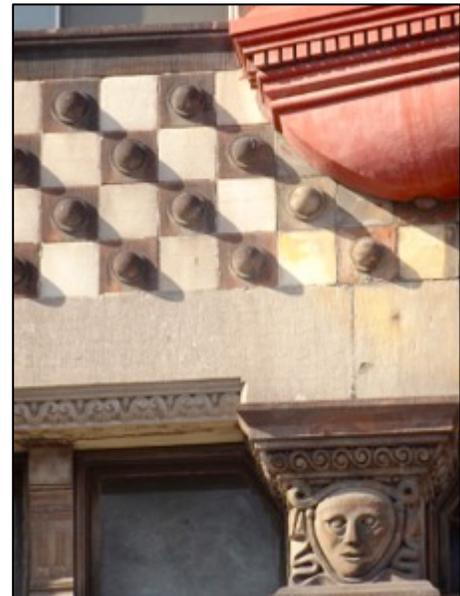
**Rue De Bullion**

- Maison (vers 1865) du 1121-1123, rue De Bullion.

**Recommandation 5 :** Nous recommandons à la Ville de Montréal d'attribuer le statut d'« immeuble patrimonial cité », en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, aux édifices les plus anciens du Quartier chinois témoignant de l'urbanisation du faubourg Saint-Laurent et aux édifices du boulevard Saint-Laurent témoignant de la spectaculaire opération d'aménagement urbain de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Recommandation 6 :** Nous recommandons que la Ville de Montréal et l'arrondissement Ville-Marie mettent sur pied si elles n'existent pas, ou les enrichissent si elles existent, des mesures d'aide financière généreuses pour permettre aux propriétaires à capacités financières modestes d'assumer les obligation d'entretien et de restauration de leur immeuble cité.

**Recommandation 7 :** Nous recommandons, que dans le cadre des travaux sur le futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, la Ville de Montréal prépare une étude patrimoniale, un état des lieu et un plan d'action pour préserver et mettre en valeur le boulevard Saint-Laurent dont l'état de détérioration du bâti ancien est très inquiétant et dont certaines insertions contemporaines manquent de qualité et de respect de l'esprit des lieux. L'intervention municipale devrait s'exercer en priorité entre l'avenue Viger et l'avenue des Pins où se concentre le bâti patrimonial le plus exceptionnel ainsi que les conditions de négligence et de dégradation les plus inquiétantes.



À gauche, édifice Brunet, 1074-1084 boulevard Saint-Laurent, 1973-1974, Phyllis Lambert et Richard Pare, CCA, Collection Phyllis Lambert, PL0596. À droite, détail la façade de l'édifice Trudel, 1014-1016 boulevard Saint-Laurent, 2021, Bernard Vallée, Montréal Explorations

## Modifications au Plan d'urbanisme

### Hauteurs et densités

Compte-tenu de nos recommandations qui, pour maintenir le bâti existant et à éviter une pression vers la démolition, privilégient la citation comme « site patrimonial » du Quartier chinois et comme « immeubles patrimoniaux » pour un certain nombre d'édifices, selon la Loi sur le patrimoine culturel, les propositions de modifications du Plan d'urbanisme visant la réduction des hauteurs maximum permises et des coefficient d'occupation du sol vont essentiellement s'appliquer aux secteurs entièrement vacants du quartier.

**Recommandation 8 :** Nous recommandons à la Ville de Montréal d'adopter les modifications au Plan d'urbanisme proposées qui consistent à abaisser les hauteurs maximales à 25 mètres et les C.O.S. maximaux à 4 dans tous les lots actuellement vacants afin de conserver au quartier une échelle respectant celle du bâti ancien.

### Archéologie

Nous sommes heureux que la Ville de Montréal rendent obligatoire, dans la réglementation d'urbanisme, le dépôt d'une étude de potentiel archéologique au moment d'une demande de permis ou d'autorisation pour des travaux qui nécessitent une excavation.

Nous apprécions particulièrement que l'évaluation des projets de construction ou d'aménagement urbain doive être faite sur la façon dont ils favorisent la prise en compte des vestiges présentant une grande valeur archéologique dans leur conception et leur réalisation, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.

**Recommandation 9 :** Nous appuyons l'orientation proposée par la Ville de Montréal pour protéger et mettre en valeur les vestiges archéologiques du secteur de l'ancien faubourg Saint-Laurent / Quartier chinois.

## Les mesures de protection patrimoniales doivent considérer les intérieurs

En annonçant ses avis d'intention de classement dans le Quartier chinois, la ministre de la Culture a pris soin de préciser que la protection ne s'appliquera qu'à l'extérieur des édifices concernés.

« En accordant une protection **extérieure** aux immeubles mentionnés, le gouvernement du Québec non seulement protège le patrimoine bâti, mais s'assure aussi que la communauté continue d'habiter pleinement le quartier, de le faire vivre et de s'y reconnaître. »<sup>20</sup>

En ce qui concerne les mesures que la Ville de Montréal compte prendre au niveau du Plan d'urbanisme ou du règlement d'urbanisme de l'arrondissement, nous ne trouvons aucune préoccupation pour d'éventuelle richesse patrimoniales à l'intérieur des édifices.

<sup>20</sup> *Biens d'intérêt patrimonial à Montréal - Le Noyau-Institutionnel-du-Quartier-Chinois de Montréal sera protégé*, communiqué du Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications, 24 janvier 2022

Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Nous n'avons pas eu l'occasion de visiter les édifices du Quartier chinois et nous ne pouvons donc faire une évaluation patrimoniale de leurs intérieurs. L'étude confiée à Luce Lafontaine Architecte ne couvrait pas cet aspect.

Par contre, nous avons pu visiter les deux édifices qui sont les objets des avis d'intention de classement de biens patrimoniaux par le Ministère de la Culture. Par exemple, en ce qui concerne l'ancienne S. Davis & Sons, il est absolument évident pour nous que l'escalier intérieur spectaculaire inclu dans la tour nord de façade mérite une protection. Nous craignons en effet que les nouveaux propriétaires n'utilisent cette cage d'escalier pour intégrer un ascenseur par exemple.



L'escalier intérieur de l'ancienne S. Davis & Sons, vu d'en bas et vu d'en haut. Photos Bernard Vallée, 2021.

**Recommandation 10 :** Nous recommandons à la Ville de Montréal et à l'arrondissement Ville-Marie d'envisager la protection des intérieurs qui ont une valeur patrimoniale dans les édifices patrimoniaux cités. À cette fin, il s'agira d'ajouter cet aspect aux études qui devront se poursuivre pour approfondir les connaissances du territoire et du bâti, comme nous l'avons évoqué à la recommandation 5.

### Inventaires des objets

Comme nous l'avons déjà remarqué dans plusieurs édifices montréalais anciens ayant eu les mêmes occupants sur de très longues périodes et d'importants espaces de stockage, les deux édifices occupés par l'entreprise Wing, l'ancienne British and Canadian School et l'ancienne Free Presbyterian Church / S. Davis & Sons, recèlent plusieurs espaces d'entreposage servant de débarras, dans lesquels ont été

**Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

entreposés non seulement des objets et archives témoignant des activités commerciales de la Wing des 60 dernières années, mais aussi de celles d'entreprises ayant précédemment occupé les édifices, celles d'autres entreprises disparues des alentours, etc.

Comme nous l'avons aussi constaté ailleurs, les derniers occupants ne sont pas nécessairement conscients de la valeur patrimoniale de ces objets ou ne connaissent pas les méthodes et les outils d'inventaire et d'évaluation qui permettraient la conservation et la mise en valeur de ceux dont on doit absolument empêcher la disparition. Sensibilisé à cet enjeu, Jean-Philippe Riopel, un des instigateurs de la demande de protection du Quartier chinois et voisin de la Wing, s'est engagé à temps perdu dans une première exploration de cette collection potentielle avec l'autorisation de l'ancien propriétaire de l'entreprise Wing et occupant toujours les édifices. Craignant que cet exercice ne permette pas d'identifier à temps ce qui mériterait d'être conservé avant que les nouveaux propriétaires prennent possession des lieux et se départissent de tout, la députée Manon Massé a pris l'initiative de verser un fonds, à même son enveloppe discrétionnaire de comté, afin de financer un inventaire préliminaire des artefacts situés dans la Wing. Jean-Philippe Riopel a réalisé un inventaire, avec le soutien de Bernard Vallée de Montréal Explorations et de la professeure en muséologie Francine Clément du collège Montmorency et de ses étudiantes. Les objets sélectionnés dans cet inventaire ont été conservés selon les règles muséologiques et leur conservation exige un lieu d'entreposage et à terme d'exposition dans la communauté du quartier.

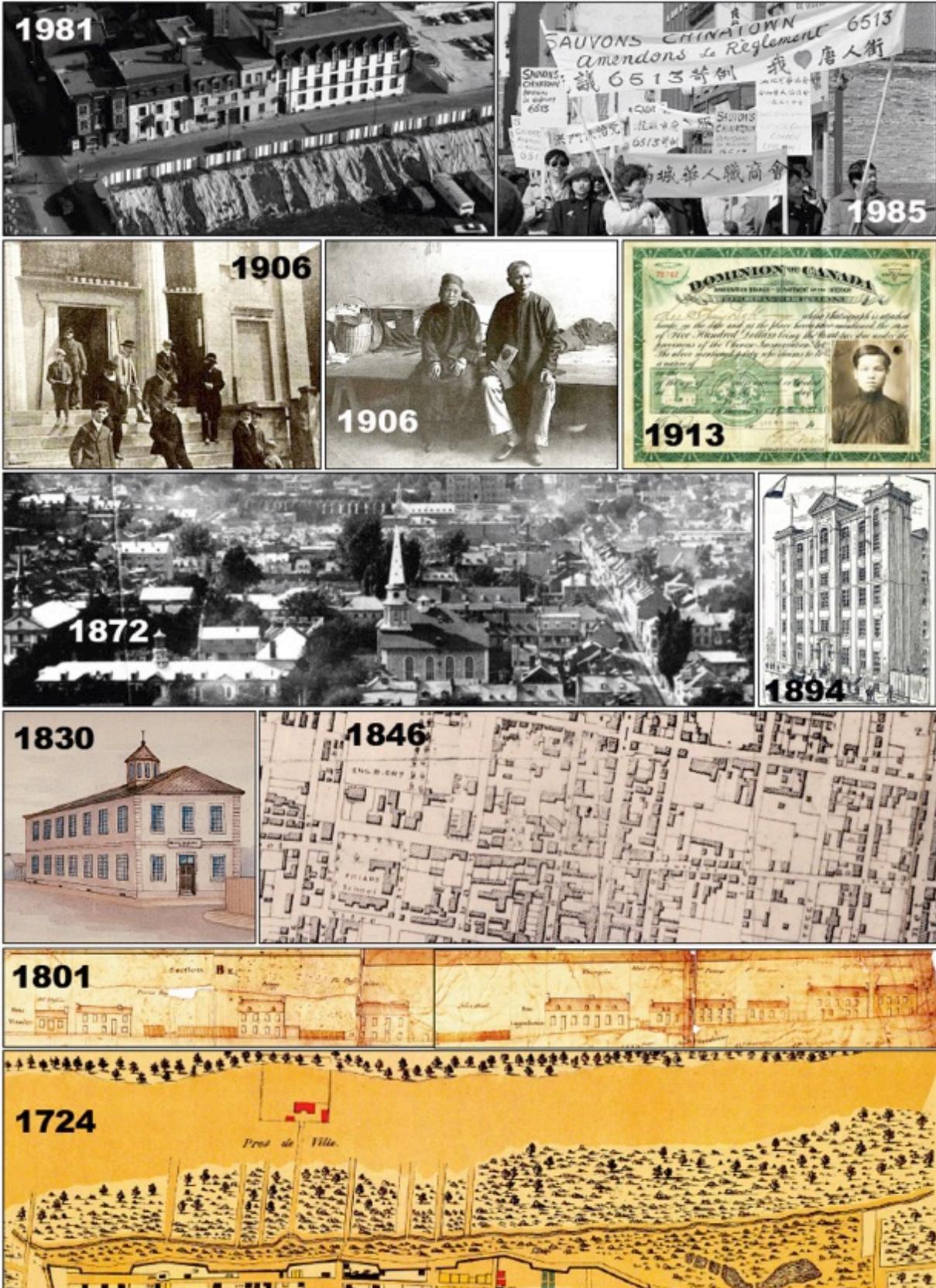
Nous aimerions aussi que cet exercice d'inventaire devienne une pratique systématique dans les cas de classement d'édifices patrimoniaux où il y a risque que les anciens et nouveaux propriétaires ne soient pas intéressés ou n'aient pas les moyens d'y procéder. De la même façon qu'on exige des fouilles archéologiques lors de travaux de construction sur certains sites dont le potentiel a été identifié, ce type d'inventaire devrait devenir pratique courante afin que ne soient pas perdus de précieux objets patrimoniaux.

**Recommandation 11** : Nous recommandons à la Ville de Montréal, en collaboration avec les propriétaires d'édifices patrimoniaux, d'assurer un inventaire complet des objets et du mobilier qui témoignent des occupations anciennes des édifices à citer, et de financer adéquatement ce travail d'inventaire, d'évaluation patrimoniale, de conservation, d'entreposage et de mise en valeur.

**Recommandation 12** : Nous recommandons que le MCCQ et la Ville de Montréal s'inspirent de cette pratique d'inventaire, afin qu'elle devienne systématique dans le processus de classification ou de citation patrimoniale et qu'ils garantissent la préservation d'objets anciens de grande valeur patrimoniale, de la même façon qu'on protège les artefacts archéologiques.

Bernard Vallée, Montréal Explorations  
Montréal, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Mémoire à propos des changements au Plan d'urbanisme du Quartier chinois de Montréal,  
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal



Le palimpseste de l'ancien faubourg Saint-Laurent devenu Quartier chinois



## Montréal Explorations

Montréal Explorations est un organisme d'éducation populaire qui a été fondé en 2013. Comme des *sherpas urbains*, les membres du collectif de Montréal Explorations accompagnent les citoyennes et les citoyens dans l'exploration de la ville, de son histoire, de son patrimoine et de ses enjeux urbains. Explorations *in situ*, grâce à des circuits pédestres ou en autobus, ou explorations virtuelles, grâce à des conférences illustrées et les publications de son site web et de sa page Facebook. Hors des sentiers battus des activités touristiques, Montréal Explorations cherche à mettre en lumière les lieux, les mouvements, les événements moins connus qui témoignent de l'évolution de la cité. Montréal Explorations s'attache particulièrement à l'histoire ouvrière et des mouvements sociaux, l'histoire des femmes et celle des groupes ethniques et marginalisés. Montréal Explorations se considère comme un outil de développement d'une citoyenneté active par l'appropriation de connaissances, l'apprentissage d'un regard critique, le développement du sentiment d'appartenance et du goût de l'engagement. Montréal Explorations poursuit aussi sa mission éducative en histoire, patrimoine et analyse urbaine par la réalisation de mandats de recherche ou de conception d'outils de diffusion des connaissances, par des collaborations avec les médias ou des participations à des films documentaires.

### Bernard Vallée

Depuis près de 45 ans, Bernard Vallée accompagne les Montréalaises et les Montréalais dans l'exploration de leur ville et de ses quartiers, avec des circuits d'histoire urbaine et sociale, de sensibilisation au patrimoine et de mémoire des luttes citoyennes, en particulier au sein du Collectif L'Autre Montréal qu'il a fondé en 1984 et aujourd'hui avec Montréal Explorations, un organisme d'éducation populaire qu'il a fondé en 2013.

Après une formation en architecture, il s'implique dans la défense du droit au logement et du patrimoine populaire : il participe à la fondation du Comité logement Saint-Louis (Plateau Mont-Royal) en 1974 et au Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec en 1978.

De 1987 à 1995, il est membre de la Commission de toponymie de Montréal, dans le cadre de laquelle il contribue à augmenter le nombre particulièrement réduit de dénominations évoquant l'importante contribution des femmes, des communautés culturelles et de la classe ouvrière. En 2014, il réalise, pour la Ville de Montréal, une grille d'analyse des démarches de désignations toponymiques, *Vade-mecum pour le choix des noms de lieux à Montréal*.

De 2012 à 2018, Bernard Vallée accomplit deux mandats comme membre du Conseil du patrimoine de Montréal. Il est actuellement membre de la société d'histoire Les Amis du boulevard Saint-Laurent (ABSL) et de la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal.

Il est l'auteur d'un livre-maquette sur l'habitat typique montréalais, *Maisons ouvrières de Montréal* (L'Autre Montréal, 1992). Il a collaboré à des projets d'interprétation de l'histoire du boulevard Saint-Laurent, *FRAGs sur la Main*, pour l'ATSA en 2004 et à deux audio-guides, *La Main en 10 temps* pour ABSL en 2012 et 2017. Il est un des auteurs du *Dictionnaire historique du Plateau Mont-Royal* publié chez Écosociété en 2017.